



DES RÉPONSES DE PROXIMITÉ RENFORCÉES

DES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES

pour soutenir les professionnels et accompagner les patients :

- Infirmiers,
- Ergothérapeutes,
- Travailleurs sociaux,
- Psychologues, ...



UN SYSTÈME D'INFORMATION PARTAGÉ

Un support numérique innovant est proposé aux professionnels pour faciliter la coordination et les échanges dans un cadre sécurisé.



UN ANNUAIRE RESSOURCE

Les équipes de la PTA s'appuient sur un répertoire unique des ressources sanitaires, sociales et médico-sociales. Il permet une orientation simplifiée et rapide vers le bon interlocuteur.



UN TERRITOIRE COORDONNÉ



UN SOUTIEN INSTITUTIONNEL FORT

La PTA de Haute-Vienne est soutenue et financée par l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine.



PLATEFORME TERRITORIALE D'APPUI

HAUTE-VIENNE

Un contact unique

0809 109 109

prix d'un appel local
service gratuit

du lundi au jeudi de 8h30 à 18h00
et le vendredi de 8h30 à 17h00

pta87.fr

PTA 87

4, avenue de la Révolution
87000 LIMOGES
contact@pta87.fr

Avec le soutien



Conception réalisation : ARS Nouvelle-Aquitaine - PTA Haute-Vienne - Crédits : Fotolia - Janvier 2018 - ne pas jeter sur la voie publique.



PLATEFORME TERRITORIALE D'APPUI

HAUTE-VIENNE

Faciliter
LES PARCOURS DE SANTÉ
Préserver **L'AUTONOMIE**

Un contact unique

0809 109 109

prix d'un appel local
service gratuit





ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS ET LA POPULATION

face aux enjeux des maladies chroniques et de la perte d'autonomie

→ RELEVER LE DÉFI DES MALADIES CHRONIQUES ET DE LA PERTE D'AUTONOMIE EN PRIVILÉGIANT LE DOMICILE

- L'allongement de l'espérance de vie et le développement des maladies chroniques génèrent de nouvelles problématiques de santé.
- Les patients souhaitent continuer à vivre chez eux en préservant leur autonomie quels que soient leur âge, leur pathologie ou leur handicap.
- Le développement des soins ambulatoires modifie le travail des professionnels de proximité et en particulier celui du médecin traitant.
- La prévention des hospitalisations évitables et des ruptures de parcours est une nécessité.

→ SIMPLIFIER L'ACCÈS AUX DISPOSITIFS DE COORDINATION

Il s'agit de mettre en place une organisation territoriale plus claire et plus structurée avec une **porte d'entrée unique** dans la logique de la simplification de l'offre existante et de sécurisation des parcours de santé.

→ SOUTENIR LES PROFESSIONNELS FACE AUX SITUATIONS COMPLEXES

Les patients atteints de maladies chroniques peuvent présenter d'autres pathologies, parfois associées à des problèmes sociaux, psychosociaux ou économiques. Ces situations complexes nécessitent plusieurs intervenants des secteurs de la santé, du social et du médico-social pour permettre une prise en charge globale et favoriser le maintien à domicile.

Les équipes de soins de proximité (médecin généraliste, infirmier, masseur-kinésithérapeute, pharmacien...) peuvent avoir besoin d'un soutien et d'un appui pour évaluer la situation, mobiliser et coordonner les ressources nécessaires.



PLATEFORME TERRITORIALE D'APPUI

HAUTE-VIENNE

un point d'entrée unique
un accompagnement personnalisé
trois secteurs de proximité

UNE NOUVELLE ORGANISATION DE PROXIMITÉ

La Plateforme Territoriale d'Appui (PTA) intègre les 4 dispositifs MAIA qui couvraient le département



Un contact unique

0809 109 109

prix d'un appel local



DES RÉPONSES ADAPTÉES

Après une évaluation réalisée en fonction de la demande et de la complexité de la situation, la PTA vient compléter et accompagner l'action des professionnels de proximité. Elle renforce la prise en charge globale des personnes en prenant en compte l'entourage et le lieu de vie. Les réponses sont apportées par les professionnels de la plateforme en fonction de leurs champs de compétences.

LE RÔLE PIVOT DU MÉDECIN TRAITANT

L'appui à la coordination proposé par la PTA est réalisé systématiquement en lien avec le médecin traitant, qui conserve un rôle de pivot dans la prise en charge. Le suivi s'effectue avec l'accord du patient.



LA PTA S'ENGAGE

autour de 3 missions fortes

→ INFORMER, CONSEILLER ET ORIENTER LES PROFESSIONNELS ET LA POPULATION

Pour toutes les situations :

- réponse aux demandes et conseils,
- orientation vers les ressources sanitaires, sociales et médico-sociales les plus adaptées du territoire,
- relais et organisation d'actions de sensibilisation et de prévention.

→ SOUTENIR L'ORGANISATION DES PARCOURS DE SANTÉ COMPLEXES

Coordonner le repérage et l'évaluation sanitaire et sociale des situations complexes par des outils et des procédures partagés.

Coordonner et suivre les interventions autour du patient :

- appui à la concertation pluri-professionnelle,
- aide à l'organisation, à la planification et à la coordination des interventions,
- recherche et mobilisation d'une expertise spécifique (gériatrie, psychiatrie, soins palliatifs...),
- soutien pour l'activation des aides sociales et médico-sociales et des aides pour l'aidant.

Fournir un appui pour les admissions et sorties d'établissements de santé et médico-sociaux :

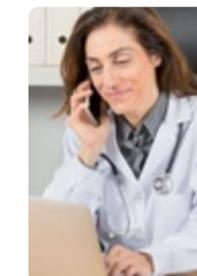
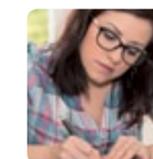
- préparation de l'admission du patient (modalités d'entrée, transport, documents administratifs, suspension des interventions au domicile...),
- transmission au service concerné de l'établissement de santé d'informations sur l'état de santé et la situation sociale du patient (synthèse de la situation générale, identification des intervenants existants...),
- appui à l'organisation anticipée du retour à domicile.

→ SOUTENIR LES PRATIQUES ET LES INITIATIVES PROFESSIONNELLES



Pour les professionnels du territoire :

- élaboration et diffusion d'outils partagés pour le repérage, l'évaluation, l'orientation et le suivi des situations complexes,
- aide à l'élaboration et à la diffusion de protocoles pluri-professionnels et de recommandations de bonnes pratiques, notamment pour l'entrée et la sortie d'hospitalisation,
- repérage de points de rupture dans les parcours et de besoins non couverts sur le territoire,
- appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets partenariaux.



Pour répondre à ces nouveaux enjeux, la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé prévoit la mise en place de Plateformes Territoriales d'Appui pour soutenir les professionnels dans la coordination des parcours de santé complexes en fédérant les dispositifs existants. Le déploiement de ces Plateformes Territoriales d'Appui est piloté par l'Agence régionale de santé.



PLATEFORME TERRITORIALE D'APPUI